

COMPTE RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 MARS 2011

Convocation du : 15 mars 2011

Affichage du : 29 mars 2011

PRESENTS : M. Jean LEGROS, Maire

Mmes MONNOT, BOLE, MM. CERCY, FAURE

M. PRECHEUR, Mme SEITZ, M. COLIN

Maires Adjoints

Mmes FAVIER, PELLETIER, MM. VESSILLER, OUDELETTE,

Mme FORMISYN, M. CARPINO, Mme VINCENT, M. GANDREY,

Mme ROBIN, M. LAMBEY, Mme COLIN, MM. MEULIEN, STAUB,

JANINET, KLEIN, BEY, BOSIO, CLER

Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

- Mme SEITZ, Maire-Adjoint (a donné pouvoir à M. FAURE jusqu'au rapport n° 3)
- M. BUATOIS, Conseiller Municipal (a donné pouvoir à Mlle MONNOT)
- Mme CASTE, Conseillère Municipale
- M. PLISSON, Conseiller Municipal (a donné pouvoir à M. VESSILLER)
- M. BOSIO, Conseiller Municipal (arrivé compte-rendu des décisions)

Monsieur Gérard COLIN a été élu Secrétaire de Séance.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MARS 2011

Le Conseil Municipal,

Par 26 voix pour et 1 abstention

APPROUVE le compte rendu de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2011

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article 12122-22 du code général des collectivités territoriales relatif à la délégation donnée par le conseil municipal au maire

BAUX ET CONVENTION

- Pour le Musée du Vélo, passation d'une convention tripartite avec l'association « Pour un Musée du Vélo en Tournugeois et Bourgogne du sud » et l'indivision Grézaud. La convention est conclue pour une durée de 12 ans et pour un loyer qui sera déterminé chaque année en fonction des comptes de résultats. Il est convenu que la première année est gratuite.

- Passation d'une convention précaire avec pavillon Saône pour la gestion de la halte fluviale. Elle est conclue pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction, moyennant une redevance annuelle de 800 € TTC.

- Passation d'un bail commercial avec la société zig zag vélos pour 269 m² de locaux situés sur le site industriel du pas fleury. Il est conclu pour un loyer annuel de 5 918 € HT à partir du 15 février 2011.

MARCHES

➤ 02/03/2011 – Porte musée du vélo – serrurerie Vanot	8 004.83 €
➤ 07/03/2011 – installation synth voc ascenseur musée – Otis	5 075.61 €
➤ 10/03/2011 – desherbage trottoirs et cimetière – Phytra Ecologia	7 589.10 €
➤ 10/03/2011 – Achat véhicule Citroën Jumpy – Garage Guyonnet	8 600.00 €

01 - DECLASSEMENT ET CESSION GRATUITE DE TERRAIN COMMUNAL

L'indivision GARIN, représentée par Mme NONNI, résidant 2 rue Dr MAZET- 38000 GRENOBLE, est propriétaire de terrains situés en Beauregard (cf plan de situation).

Afin de céder ces terrains, par lots, une division de terrain a été réalisée, un alignement a suivi en date du 2/02/10, rédigé par la SCP M. J. GALLET et L. REY, géomètres Experts associés. Cette procédure a permis de constater un alignement de fait, constitué par le fait qu'en réalité, une partie de la voirie mentionnée au cadastre n'était qu'une butte de terre devant être affectée à l'avenir au propriétaire mitoyen.

Cet alignement a donné lieu à la création d'une parcelle cadastrée AB 498 d'une superficie de 10 ca, propriété de la ville de TOURNUS.

Cette parcelle constituant l'accès au lot A de l'indivision GARIN,

Le Conseil Municipal,

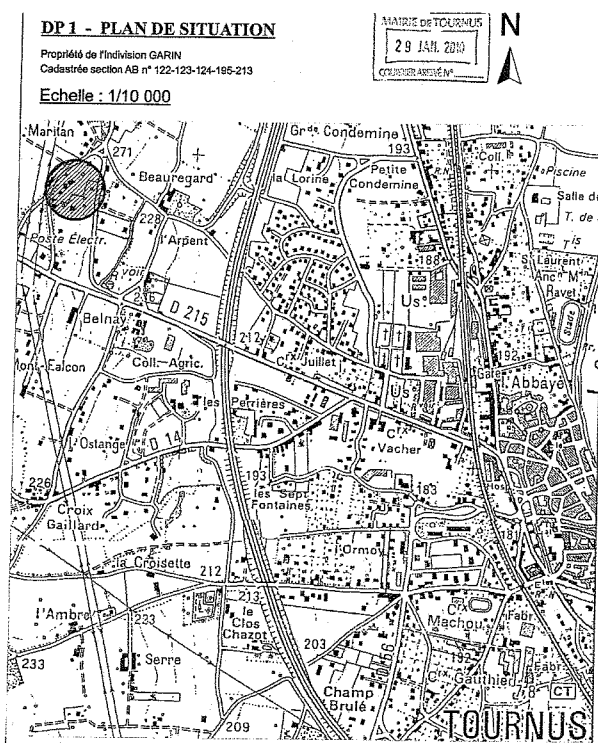
A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Le Maire à procéder au déclassement de cette parcelle, afin qu'elle relève du domaine public de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à céder à titre gratuit la parcelle AB 498, soit à l'indivision GARIN représentée par Mme NONNI, propriétaire actuel du lot A, soit à l'acquéreur du lot A, Mme GOMET Véronique et M. CHALAIS Philippe, 60 rue D. Mathivet à TOURNUS.

Dit que Maître SERPINET, 7 rue VICAT, 38 000 GRENOBLE sera chargé de la régularisation de la cession

DIT que tous les frais afférents à cette cession, seront à la charge de l'acquéreur.



02 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL AU TITRE DU PROGRAMME D'INTERVENTION POUR L'INVESTISSEMENT COMMUNAL – CHANGEMENT D'AFFECTATION

Par délibération en date du 1^{er} février 2011, le conseil municipal avait décidé de solliciter le Conseil Général au titre du programme d'intervention pour l'investissement communal pour la réfection de la toiture des chapelles de l'Abbaye St-Philibert.

Or, il s'avère que dans la nouvelle réglementation, les lieux de culte ne sont pas éligibles à cette subvention.

Il est donc proposé d'affecter cette subvention à la réfection des menuiseries extérieures du centre de loisirs.

Le plan de financement s'établirait comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux de réfection	20 067,00 €	CG 71	10 000,00 €
		Commune de Tournus	10 067,00 €
TOTAL	20 067,00 €	TOTAL	20 067,00 €

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

DECIDE de valider cette opération, dont les crédits seront inscrits au BP 2011,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général et à signer tous documents y afférents.

03 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2011

Monsieur Cercy prend la parole pour introduire le débat d'orientations budgétaires : *« Comme la loi nous y oblige, nous sommes ici pour débattre des orientations budgétaires. Les éléments qui vont vous être diffusés sont des éléments encore provisoires et ce DOB est construit dans l'incertitude. Nous ne disposons pas, à ce jour, de la notification de toutes les dotations de l'état (seule certitude : les dépenses de l'état vont évoluer pour les 4 années à venir, selon la double norme « zéro volume » et « zéro valeur »). Les éléments de fiscalité sont eux aussi provisoires et ont été communiqués par les services fiscaux par téléphone avec toutes les précautions oratoires possibles.*

Pour ce budget, comme pour les prochains, nous avons la volonté :

- *De maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement (notamment dans un contexte de hausse pétrolière, diminuer la dépense énergétique).*
- *De poursuivre l'effort d'investissement que nous avons entamé en 2008 au bénéfice de nos concitoyens.*
- *De maintenir la qualité du service rendu aux habitants de notre commune. »*

M. Cercy donne la parole à Mme Lasausse, Directrice générale des services pour la présentation du débat d'orientations budgétaires.

En préambule, Mme Lasausse indique aux conseillers municipaux qu'ils trouveront sur la table les pages 12 et 15 rectifiées de la note relative au DOB, et elle les prie de l'excuser pour l'erreur commise dans la reprise des données, qui modifie sensiblement le montant de l'autofinancement qu'elle avait indiqué.

M. Bey fait remarquer qu'il avait en effet noté l'erreur dans la page 12 avant qu'elle ne soit rectifiée et qu'il s'apprêtait à en parler.

Mme Lasausse fait la présentation sur power point du débat d'orientations budgétaires.

M. le Maire donne la parole au groupe « Tournus Avenir »

M. Bey note une nette augmentation des charges de personnel depuis 2009 et 2010, un taux d'endettement stable mais des recettes qui n'augmentent pas. Il relève une phrase qui a été dite par un conseiller de la majorité en commission des finances concernant le fait que les entreprises ne seraient plus un critère de choix pour la municipalité, ce sont les ménages qui désormais seront un critère de choix. Il estime pour sa part que quand on fait des efforts pour les entreprises, cela peut amener un accroissement de la population. Il relève que la CFE a été augmentée en 2010 et estime que le choix de taxer les entreprises est un choix politique.

M. Legros objecte qu'il ne peut laisser dire que la municipalité ne fait rien pour attirer les entreprises. Il fait remarquer les efforts qui sont consentis :

- pour aménager le site du Pas Fleury afin d'accueillir des entreprises (pépinière d'entreprises, ressourcerie, magasin de cycles, magasin SEB),

- pour reconstituer des réserves foncières (200 000 €) : depuis la cession des parcelles de la Grande Condemine à Heizomat, il n'y a plus de foncier disponible au nord de Tournus,

- pour attirer commerçants et artisans d'art en centre-ville. A ce titre, il rappelle que deux artisans d'art ont pu ouvrir leur atelier, le dernier en date Rive Gauche dans les locaux Rexam.

M. Legros dénonce avec force l'attitude du groupe « Tournus Avenir » sur certaines déclarations faites sur son site Internet. Il est indiqué que le taux de taxe d'habitation va passer de 12,45% à 19,45% en 2011, laissant ainsi entendre que les impôts vont augmenter massivement, comme si c'était du fait de la municipalité, alors qu'il s'agit des effets de la réforme fiscale qui n'entraîneront ni 1 euro de plus à la charge du contribuable, ni 1 euro de plus au profit de la commune. Il souligne que ce sont là des procédés indignes et scandaleux, des affirmations fausses et tendancieuses, qui relèvent de la malhonnêteté intellectuelle. Par ailleurs, il rappelle que tout ce qui est dit en bureau municipal doit rester confidentiel.

M. le Maire donne la parole au groupe « Energie Nouvelle »

M. Meulien souligne que si le groupe s'est séparé, c'est qu'en effet ils n'étaient pas d'accord sur certains procédés relevant de la malhonnêteté intellectuelle.

M. Meulien fait observer que le projet de budget est très socialiste, caractérisé par une augmentation des charges de personnel et des impôts. Il fait remarquer que l'année

dernière, il avait prédit que la municipalité finirait par augmenter les impôts. La capacité d'autofinancement se réduit de 300.000 € chaque année. Il estime que les 200 000 € de recettes manquantes, pourraient être trouvées en faisant des économies dans le budget et qu'il ne serait pas nécessaire d'augmenter les impôts.

Il reconnaît que ce n'est pas une catastrophe et que cette somme répartie sur les entreprises et les ménages ne représente pas une grosse augmentation, mais dans l'état actuel, ce n'est pas un signal encourageant. Il pense que l'effet psychologique sur les ménages sera plus néfaste que les quelques milliers d'euros à récupérer et que ce sera totalement improductif sur les entreprises dont cela pénalisera les créations d'emploi.

Il précise qu'à force de ne pas maîtriser les dépenses, on finira par avoir non seulement l'augmentation des impôts mais aussi l'endettement.

M. Legros précise que 220 000 € à récupérer sur les impôts, cela reste raisonnable. La municipalité a bien réfléchi et envisagé toutes les réductions de dépenses possibles dans le cadre d'un budget, en effet socialiste (ce qui pour lui est une reconnaissance), qui veut maintenir le service à la population. Il fait remarquer que durant 3 budgets, le taux d'imposition a été inchangé, ce qui a permis à Tournus d'avoir un taux d'imposition parmi les plus bas en comparaison avec les autres communes de même taille qui ont pour certaines déjà procédé à une augmentation. Aujourd'hui, la diminution des recettes et l'incertitude sur l'avenir ont déterminé le choix d'augmenter les impôts de manière raisonnable pour laisser une marge de manœuvre.

M. Meulien admet la perte de recettes mais il fait remarquer que, conformément au raisonnement de la municipale, l'an prochain, avec la perte de la taxe REXAM, on recherchera encore de l'argent donc on sera obligé d'augmenter les impôts.

M. Legros objecte que les impôts ne seront pas augmentés l'an prochain mais que les dépenses seront réduites. La dette est très raisonnable cette année, et en 2012 il faudra faire face avec les nouvelles données.

M. Cercy rappelle que M. Meulien avait également prédit en début de mandat que l'endettement augmenterait, or l'endettement est maîtrisé et inférieur à ce qu'il était en début de mandat.

M. le Maire donne la parole au groupe « Démocratie Plurielle »

M. Bosio fait observer que l'avenir de la cité est hypothéqué par deux éléments : la norme de progression du budget de l'Etat « Zéro volume » et « Zéro valeur » donne peu de lisibilité et la durée résiduelle de la dette, de 7,37 années, avec le risque des taux variables.

Il pense toujours que l'achat de la féculerie pour un usage unique est une erreur et qu'il vaut mieux faire des investissements à usage multiple. Il regrette la diminution ou le non reconduction des emplois aidés, ce qui est dommageable pour les personnes en recherche d'emploi.

Il estime que la réduction des charges à caractère général est une bonne chose mais qu'on aurait pu faire quelques économies en évitant de monter certaines expositions qui ne sont pas forcément nécessaires.

Il regrette que la municipalité ne fasse pas l'acquisition de la Maison des 7 Fontaines pour des usages multiples.

M. Legros précise que seulement 21 % de la dette est à taux variable, donc un risque limité et que la capacité de désendettement de la commune est très bonne : 3,6 années seulement.

Il objecte que la Féculerie n'est pas un projet isolé mais que ce bâtiment fait partie de la création d'un nouveau quartier du Pas Fleury (musée du vélo, magasin SEB, cycles Zig Zag, ressourcerie....) et qu'il prend une dimension de lieu d'accueil à vocation multiple pour tout le site.

S'agissant des contrats aidés, M Legros ne peut que déplorer la même chose, précisant que c'est l'Etat qui désormais bloque ces contrats

Quant à la remarque sur les expositions, il s'étonne de la prise de position du groupe sur ces domaines culturels. Il précise que cela fait partie du projet de la municipalité de faire de Tournus une ville de Culture, plus attirante, plus attractive et que les « arts de la rue » seront soutenus encore davantage cette année.

Il précise que l'achat de la Maison des 7 Fontaines, mis en vente 900.000 ne pouvait pas se faire, faute de moyens.

M. le Maire donne enfin la parole M. Vessiller qui intervient au nom du groupe des élus communistes

« Les élus communistes estiment que le budget que nous aurons à voter dans quelques semaines sera un budget contraint. Contrainte qui risque de s'accroître dramatiquement dans les années à venir si les politiques économiques actuelles ne sont pas radicalement remises en cause.

Il est en particulier contraint par le gel des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales pour au moins les trois ans à venir. Il l'est aussi par la suppression de la taxe professionnelle qui fera désormais peser l'essentiel de l'impôt local (largement injuste quant à son assise), sur les ménages. Comme si la mise au régime sec du budget de la Nation ne suffisait pas à « rassurer les marchés financiers », le Président et son gouvernement imposent aussi de plus en plus ouvertement l'austérité aux Régions, aux Départements et sans nul doute demain aux communautés de communes et aux communes. La réforme territoriale en cours est un outil de cette stratégie. Tout cela s'inscrit enfin dans le cadre du pacte de stabilité et maintenant de compétitivité de l'Europe ultra-libérale actuellement animés par Mme Merkel et M. Sarkozy.

Il est nécessaire de préciser tout cela pour aborder de façon cohérente le débat budgétaire de cette année et de celles à venir.

Face à la gravité de la situation, les élus communistes proposent d'aller, au-delà de la nécessaire gestion rigoureuse des impôts des tournusiens, vers des actions offensives de résistance des élus en lien avec la population.

De notre point de vue, cela passe par l'affirmation de quelques orientations essentielles. En ce qui concerne les dépenses, s'il faut faire un effort de sobriété en ce qui concerne les charges à caractère général (c'est aussi une question d'avenir écologique) en revanche il ne faut pas avoir honte des dépenses de personnel, voire les dénigrer. Au contraire, ce sont des emplois qui ont eux aussi toute leur utilité sociale en assurant l'égalité d'accès de nos citoyens à des services collectifs. Nous affirmons même qu'il est légitime d'en créer de nouveaux si nécessaire. Prenant l'exemple de ce que je connais mieux, j'estime qu'il faudrait de nouveaux postes d'animateurs pour doter notre ville d'un service jeunesse à la hauteur de ses besoins.—Dans un ordre d'idées semblable, il faut pouvoir non seulement

maintenir mais même augmenter le budget d'associations qui œuvrent dans ce domaine ou dans d'autres, comme par exemple celui du spectacle vivant. Partenaires de fait de la ville, elles apportent le concours de leurs bénévoles à ces missions d'intérêts général.

Les investissements pour les équipements de la ville, s'ils ont pour but de la fortifier pour l'avenir assurent la cohésion sociale, le bien-être des personnes et donnent envie à d'autres de venir y vivre, l'enrichissant en retour. En ce sens, le recours à l'emprunt n'est pas un moyen illégitime. Réfléchi et raisonné, c'est un engagement confiant en l'avenir, au service des générations futures et non à leur détriment.

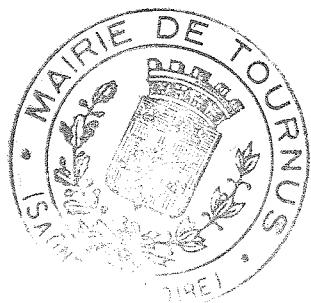
Si l'on refuse ainsi de réduire les services rendus à la population, qui, soit dit en passant, jouent aussi actuellement un rôle essentiel d'amortissement de la crise du capitalisme, la question des recettes, hormis l'emprunt, se pose avec toute l'acuité pointée au début de cette intervention. Ainsi, si nous sommes contraints d'augmenter les impôts locaux, injustes, des ménages, cela offre l'opportunité d'expliquer l'usage qui en est fait, voir même, dans l'avenir, de définir les choix en amont, avec la population, dans une démarche participative. Plus encore cela permet de poser les questions qui dérangent concernant les impôts nationaux, la TVA, plus globalement la noblesse de l'impôt et l'exigence de son équité à reconquérir à l'heure où l'on nous annonce sans vergogne la suppression de l'impôt sur la fortune.

C'est là tout le sens de la rencontre discussion que les élus communistes proposent à leurs concitoyens, le 23 avril après-midi au cœur du quartier des Sept Fontaines.

En conclusion, et pour poser le débat, nous proposons de réfléchir à la possibilité légale de mettre en place des taux d'abattements facultatifs sur la taxe d'habitation afin d'en limiter l'impact sur nos concitoyens les plus modestes. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 45.

Le Maire



L'Adjoint délégué
Monique MONNOT

Le Secrétaire de Séance

G. COLIN